



Droit en cas de séparation, divorce ou décès

Par **didine974**, le **16/10/2009** à **08:51**

Bonjour,

J'ai rencontré mon mari lorsqu'il était en instance de divorce, il y a 3 ans. Nous avons eu un enfant ensemble et nous sommes mariés le 22 août cette année sans contrat de mariage quelques mois après que son divorce ait été prononcé. Il souhaite conserver la maison qu'il a acquis lors de son premier mariage et que nous occupons depuis que son ex-femme est partie. Nous allons donc effectuer un prêt ensemble afin de la payer mais il s'avère qu'il en sera l'unique propriétaire. De ce fait, peut-il me mettre de dehors s'il cela n'allait plus entre nous et que se passerait-il s'il décédait ou si on divorçait ?